

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Déclaration de Projet (DP) emportant Mise en Compatibilité (MeC) du PLU de Villereversure	Villereversure

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Direction de l'aménagement du territoire – Pôle urbanisme Nicolas Rouxel – Thierry Vuarand 3, avenue Arsène d'Arsonval 01000 bourg-en-Bresse Tel : 04 74 24 19 21 – 04 28 02 18 00 Mail : <a href="mailto:nicolas.rouxel@ca3b.fr">nicolas.rouxel@ca3b.fr</a> ; <a href="mailto:thierry.vuarand@ca3b.fr">thierry.vuarand@ca3b.fr</a>

***NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.***

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCOT Bourg-Bresse-Revermont (BBR) approuvé le 14 décembre 2016

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU approuvé le 18 février 2008 qui a connu plusieurs évolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du 17 décembre 2009 ;</li> <li>• Modification du 22 novembre 2010 ;</li> <li>• Modification du 08 décembre 2014 ;</li> <li>• Modification du 18 avril 2016,</li> <li>• Mise à jour du 15 novembre 2017,</li> <li>• Modification simplifiée du 15 décembre 2020.</li> </ul>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?			
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1308 habitants		
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1747 hectares		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1,09 hectares		
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones	Superficie en ha	Pourcentage
	U	83	4,8 %
	AU	29	1,6 %
	A	834	47,8 %
	N	801	45,8 %
	TOTAL	1747	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
<p>Le PADD du PLU de VILLEREVERSURE est structuré autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la qualité de vie et valoriser le patrimoine communal : patrimoine bâti, naturel et paysager</li> <li>- Assurer un développement pérenne et équilibré : confortement du bourg, organiser les équipements, réseaux, desserte en fonction. Favoriser le développement des activités économiques.</li> <li>- Prendre en compte les risques et les nuisances : zones inondables de la vallée du Suran, ZNIEFF, espaces boisés, voie ferrée</li> </ul>

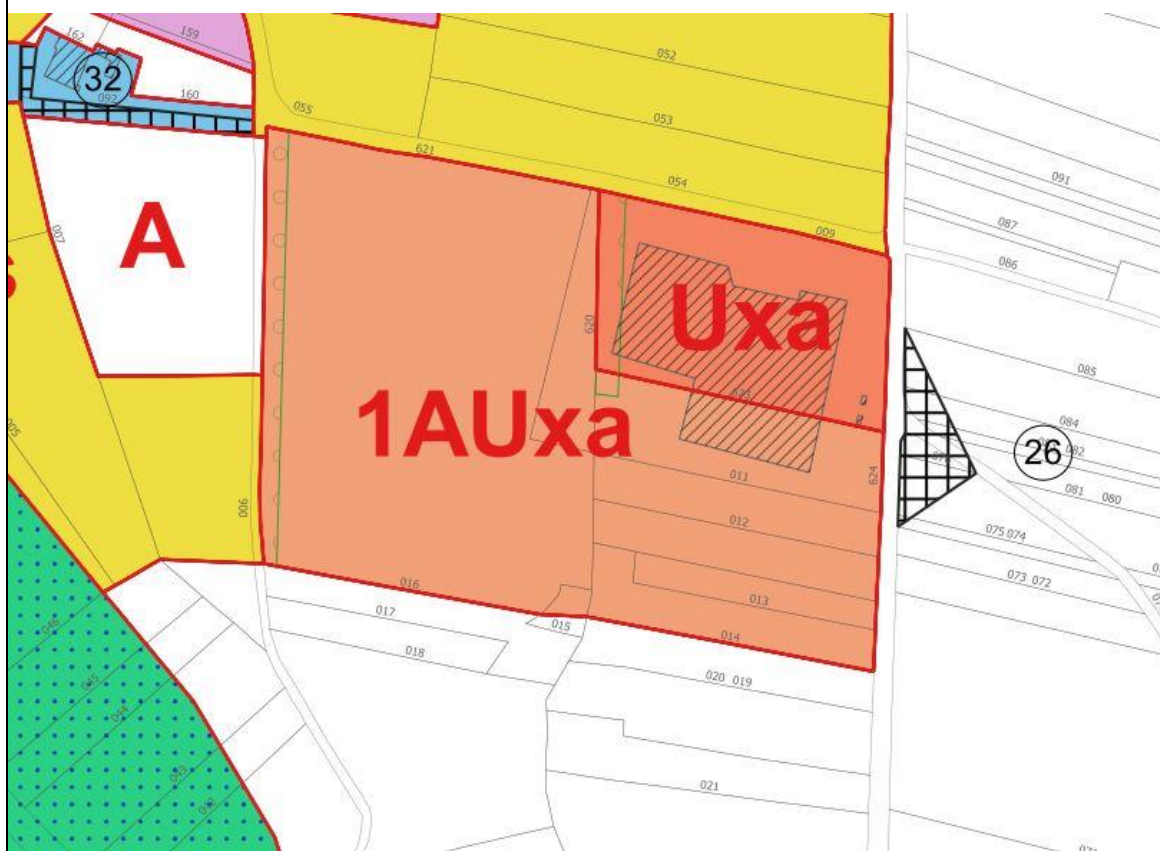
3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure
<p>Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villereversure avec le projet d'extension de l'entreprise « Caps Packaging » au sein de la zone d'activité du Souchet (cf. arrêté engageant la procédure).</p> <p>Le projet d'agrandissement de l'entreprise de plasturgie « Caps Packaging » au sein de la zone du Souchet prévoit la construction de deux ateliers de soufflage par extension de l'actuel atelier, permettant l'installation de 20 nouvelles machines de soufflage électriques, et d'une nouvelle cellule de stockage. Un deuxième accès au site production avec deux quais de chargement sont également prévus. Le projet global porte sur 10 900 m<sup>2</sup> de foncier en zone Uxa et 1AUxa (zone urbanisée et à urbaniser à vocation artisanale et industrielle) du PLU.</p> <p>La mise en compatibilité du PLU de Villereversure nécessaire pour la réalisation ce projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modification de l'article 2 du règlement de la zones Ux (secteur Uxa), afin d'y autoriser toutes catégories d'ICPE, et l'évolution du zonage du secteur Uxa pour correspondre à l'emprise du projet,</li> <li>- La modification de l'OAP couvrant la zone d'activité, concernant le principe de desserte de la zone</li> <li>- Le déclassement d'une haie identifiée espace boisé classé (EBC)</li> </ul>

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Le projet fait l'objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une demande de permis de construire</li> <li>- d'une procédure de déclaration ICPE des installations auprès de la préfecture de l'Ain</li> </ul>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration de projet selon les dispositions de l'article L.153-55 du Code de l'Urbanisme

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône - Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Position dans l'armature urbaine du SCoT BBR : - Pôle local équipé
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	La zone d'activité économique du Souchet est identifiée dans le SCOT BBR en tant que zone d'activités « locale ».
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Le projet consiste en l'extension d'une entreprise déjà implantée sur la zone d'activité économique. Le projet porte sur une surface de 10 900 m <sup>2</sup> . La zone d'activité se situe sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation dans le PLU pour l'accueil d'activités économiques, artisanales et industrielles (zones UXa et 1AUxa)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	La zone du Souchet est déjà ouverte à l'urbanisation dans le PLU, situé en zone Uxa et 1AUxa du PLU. Il s'agit de l'unique zone d'activité à Villereversure.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	La zone du Souchet est déjà ouverte à l'urbanisation dans le PLU, en compatibilité avec le SCOT BBR et le Schéma d'accueil des entreprises de l'agglomération. Le SCOT BBR attribue une allocation foncière de 22 hectares à horizon 2035 pour l'extension des zones locales sur le périmètre de l'ex-communauté de communes de La Vallière dont faisait partie Villereversure. 5 hectares à vocation économiques ont été consommés depuis 2015 sur ce périmètre, soit un solde de 17 hectares permettant le développement de la zone de Villereversure.



#### 4.1 Présentation de votre projet

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

La zone du Souchet est déjà ouverte à l'urbanisation dans le PLU, en compatibilité avec le SCOT BBR. Son développement est encadré par le biais d'une OAP. Aucun phasage n'est prévu.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

Commune de VILLEREVERSURE

Zone 1AUxa - NOBLENS

Superficie 1AUxa : 55 777 m<sup>2</sup>

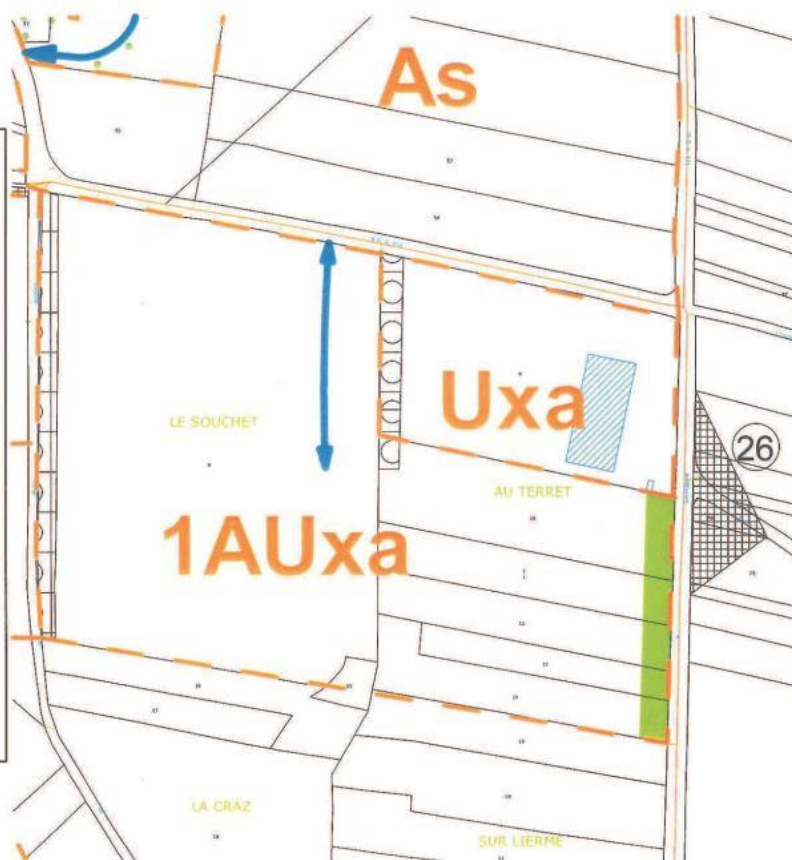
##### Principes d'organisation :

- L'aménagement de la zone 1AUxa vient s'inscrire dans la continuité de l'activité artisanale existante, au Sud du hameau de Noblens.

- Les entrées et sorties sur la zone se feront par une voirie à créer, et dont l'accès se fera exclusivement à partir de la RD 42a.

- Deux haies remarquables seront préservées par la mise en place d'espaces boisés classés.

- Les aménagements et constructions devront faire l'objet d'une intégration paysagère de qualité. Par ailleurs, la bande de recul de 15 mètres depuis la RD n°42 devra faire l'objet de plantations, afin d'assurer un maintien du caractère naturel des abords de cet axe, et garantir une isolation visuelle des futures constructions de la zone d'activités.



#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?


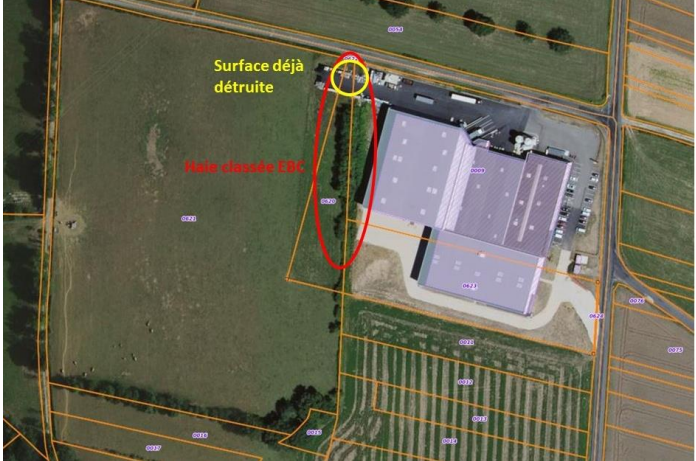
x

Le projet d'extension de l'entreprise conduira à la consommation de 1,18 hectares de terres agricoles : 0,28 ha sur la parcelle D11, 0,9 ha sur la parcelle D 621.

Aucune de ces parcelles n'est de forte valeur agronomique, n'est protégée au titre d'une ZAP, d'un PAEN ou n'est classée en AOC. Par ailleurs ces terrains sont déjà ciblés dans le PLU de 2009 (classement 1AUxa à vocation artisanale et industrielle).

On notera que les terrains sont tous propriété de la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse en vue de leur aménagement. Les baux ruraux précédemment mis en place ont été résiliés et les exploitants indemnisés. Les exploitants utilisent aujourd'hui les terrains sous convention d'occupation précaire.

## 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

		 <p> <span style="color: red;">□</span> Zonage PLU  <span style="color: pink;">□</span> Emprise actuelle de CAPS         </p>
<p>Des espaces boisés ?</p>	<p>X</p>	<p>Le projet de l'entreprise CAPS conduira à la suppression d'un linéaire de 80 m de haie bocagère située à l'ouest de l'emprise foncière actuelle, à l'emplacement des bâtiments projetés. Il est à noter qu'un linéaire de 20 m la partie de haie classée EBC a déjà été détruit pour la création d'un espace de stockage.</p>  <p> <span style="color: yellow;">○</span> Surface déjà détruite  <span style="color: red;">○</span> Haie classée EBC         </p> <p>Un remplacement de la haie est en cours de réflexion dans le cadre du projet de réaménagement de la station d'épuration de Villereversure située à 500 m de la zone, mené par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en lien avec le Syndicat de Rivière Ain Aval et Affluents, intégrant des principes d'aménagement en faveur de la biodiversité pour la renaturation d'un des bassins existants (reméandrage du fossé et plantation en bordure, création d'une mare, création d'un corridor boisé entre la forêt et la ripisylve du Suran, ..).</p>
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>		<p>Déclassement de la haie classée EBC.</p>
<p>Complétez si nécessaire</p>		
<p> </p>		

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	ZSC Revermont et Gorges de l'Ain Le projet est sans incidences sur ces espaces
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		L'emprise du projet est couverte par un zonage d'inventaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) II "Revermont et Gorges de l'Ain", qui concerne l'intégralité du territoire communal. Les ZNIEFF de type I les plus proches de l'emprise du projet sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Pelouses sèches du mont en Rocherat », 2 km à l'Ouest,</li> <li>• « Pelouses sèches du mont Louvet », 2 km au Sud-Ouest,</li> <li>• « Pelouses sèches du Donjon de Buenc », 1,5 km au Sud-Est,</li> <li>• « Grotte de Hautecourt », 1,2 km à l'Est,</li> <li>• « Pelouses sèches de Curfin », 3 km au Nord-Est.</li> </ul>
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	L'emprise du projet se situe à l'écart des secteurs cartographiés en tant que zones humides (inventaire des zones humides de l'Ain) liées au passage du Suran, à 600 mètres de la zone du Souchet. Le projet ne conduit donc pas à l'imperméabilisation de surfaces actuellement considérées comme zones humides.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		X	Rivière du Suran : le projet est sans incidence sur cet espace
Complétez si nécessaire			



<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	SCOT BBR : Identification d'espaces naturels d'intérêt écologique majeur : Le suran et coteaux boisés
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Le SRCE identifie des réservoirs de biodiversité (coteaux boisés), un cours d'eau à préserver, et des espaces de perméabilité moyenne à forte		
<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		Le site inscrit du château de Bohas, à Bohas-Meyriat-Rignat est situé à 1 km de la zone du Souchet, et aucune covisibilité n'existe en raison des nombreuses haies faisant écran.
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>	X		Le donjon de Buenc (MH inscrit) à Hautecourt-Romanèche est localisé à 2 km de la zone du Souchet ;
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?	X		Le hameau de Noblens et la zone d'activité du Souchet sont desservis par le réseau d'assainissement collectif. La station d'épuration est en capacité d'accueillir le projet mais des dysfonctionnements du système d'assainissement ont

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>			été observés. Des travaux sont programmés sur la station, devant s'achever dans un délai de 12 à 18 mois.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Les eaux pluviales sont actuellement infiltrées sur le site. Lors d'évènements pluvieux intenses, les eaux s'écoulent selon un axe de ruissellement naturel du nord au sud, en direction du lit majeur du Suran. Afin de compenser l'imperméabilisation des sols engendrée par le projet et limiter l'apport d'eaux pluviales aux réseaux, des bassins de rétention seront créés au sud des bâtiments.
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>	X		01.0057: Vill' Recuperation Le projet est sans incidences sur cet espace
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>	X		RHA0103855 RHA0103861 RHA0103856 RHA0103856 RHA0102765 RHA0103863 RHA0101732 RHA0103862 Le projet est sans incidences sur ces espaces
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	Il n'existe pas de zonage précis du risque inondation sur Villereversure (absence de PPRI et d'AZI). Une partie de la zone d'activité du Souchet se situe toutefois dans la zone d'inondation potentielle par débordement du Suran (enveloppe approchée 2011), identifiée dans le cadre de la Directive Inondation de 2011. Etant donné son faible niveau de précision, cette information ne peut être utilisée pour déterminer des zones inondables dans les procédures

4.8 Risques et nuisances			
			administratives ou réglementaires. Par ailleurs, le périmètre de la zone du Souchet se situe en dehors des secteurs inondables liés aux crues décennales et centennales repérées sur le plan de zonage du PLU actuel au titre de l'article R.151-31 du Code de l'urbanisme.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Gare et lignes de bus
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	<p>La nature même de l'activité de l'entreprise CAPS a un impact en matière de consommation énergétique et d'émissions de GES. Les processus industriels de transformation du matériau plastique brut, couplés à son transport, sont émetteurs de GES.</p> <p>Toutefois, l'entreprise intègre une démarche d'écoconception de ses produits, et s'engage dans la transformation de matières plastiques recyclées ou réutilisables. Le projet de construction d'un nouvel atelier de soufflage permettra à l'entreprise de mieux séparer les processus de fabrication et donner une plus grande place à la production de produits recyclés ou réutilisables.</p> <p>Par ailleurs, le maintien de l'activité sur un même site permettra n'aura pas d'incidence négative sur l'augmentation du trafic poids-lourds (+ 3%) et les émissions de GES liés, celles-ci étant lié à l'accroissement de la capacité de production. Cette augmentation reste par ailleurs très mesurée et n'aura pas d'incidence notable en matière d'émission de GES.</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
	Et quels sont les enjeux identifiés ?		

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Arrêté engageant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<b>Bourg-en-Bresse, le 23/07/2021</b>	Le Président <b>Jean-François DEBAT</b> 
---------------------------------------	--



## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse Direction de l'aménagement du territoire 3, avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg-en-Bresse
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Direction de l'aménagement du territoire Pôle urbanisme  Nicolas Rouxel Tel : 04 28 02 18 00 Mail : <a href="mailto:nicolas.rouxel@ca3b.fr">nicolas.rouxel@ca3b.fr</a>  Thierry Vuarand Tel : 04 74 24 19 21 Mail : <a href="mailto:thierry.vuarand@ca3b.fr">thierry.vuarand@ca3b.fr</a>